



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 22 JUIN 2025

DECISIONS

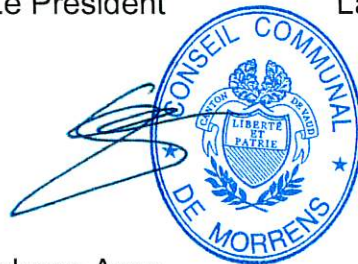
Le Conseil communal décide :

- De réaffecter le fonds de rénovation de la ferme communale de la manière suivante :
Fonds de rénovation ferme communale qui passe du compte 2810.00 au compte 2910.01 ;
- de réaffecter un montant de CHF 1'500'000.- de la réserve pour amortissement d'investissement (cpte 2820.20) en faveur du compte de préfinancement (2930.01) lié à la construction de la salle de gymnastique & UAPE ;
- de dissoudre le solde de la réserve pour amortissement d'investissement (cpte 2820.20) dans la réserve de politique budgétaire ;
- de dissoudre le fonds de réserve pour investissement informatique (cpte 2820.25) et le fonds de réserve pour la culture (cpte 2820.60) dans la réserve de politique budgétaire ;
- d'approuver les comptes et le bilan de l'année 2025 tels qu'ils ont été présentés et d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion pour l'année 2025 (préavis 07/2026).

- D'adopter le rapport de gestion de la commune pour l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière.

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer

Alexandra Piot